



Demande de renseignement pour enlever le droit parental du père.

Par **Cornelia17**, le **03/02/2015** à **10:41**

Bonjour, mon fils va avoir 18 ans en mars et depuis plusieurs années il me demande de ne plus porter le nom de son père et ne plus avoir de lien avec lui. Donc il voudrait entamer une procédure pour enlever le droit parental de son père. Car il n'a pas revu depuis 12 ans voir plus longtemps je ne sais plus!!! et depuis bébé son père est venu le voir que 3 ou 4 fois et n'a jamais payé sa pension alimentaire.

Donc mon fils ne veut pas l'avoir en charge plus tard.

Quelle démarche doit il faire ?

Par **domat**, le **03/02/2015** à **13:26**

bjr,

l'autorité parentale et le nom de famille sont 2 choses différentes.

pour enlever l'autorité parentale, il faut des faits graves pouvant compromettre la santé de l'enfant et seul un juge saisi peut le faire, ce qui n'est pas votre cas.

pour changer de nom de famille donné par ses parents, il faut un motif légitime (nom ridicule, nom en voie de disparition...), ce qui n'est pas votre cas.

pour l'obligation alimentaire éventuelle à l'égard de son père, si cela arrive il pourra à cette occasion que son père ne s'est jamais occupé de lui.

cdt